

Règlement intérieur Grand Déj'



INSCRIPTION AU GRAND DEJ

PREMIÈRE INSCRIPTION

Les associations qui s'inscrivent au Grand Déj' pour la première fois doivent fournir au comité de pilotage leurs statuts et déclaration d'existence au Journal Officiel, le dernier rapport d'assemblée générale, la liste des membres qui composent le bureau ainsi que le contrat d'engagement républicain signé.

Modalités d'inscription :

Les associations pour s'inscrire doivent remplir le [bulletin d'inscription en ligne](#).

L'association candidate devra procéder au règlement pour valider son inscription le plus rapidement possible :

Pour information, le coût réel d'un stand est évalué autour de 250 €.

Les paiements pourront s'effectuer en ligne au lien suivant :

Inscription (20 €) :

<https://www.helloasso.com/associations/federation-regionale-des-mjc-de-bourgogne-franche-comte/evenements/le-grand-dej-le-rendez-vous-des-associations-20223>

La caution (30€) et l'inscription (20€) pourront être réglées par chèque qui devra être libellé à l'ordre

“ **Grand Déj'**” et envoyé à l'adresse suivante :

**Ligue de l'enseignement de Côte d'Or
Grand Déj' 2022
10 rue Camille Flammarion
BP 47032
21070 Dijon Cedex**

Pour plus d'informations : legranddej@gmail.com

La date limite des inscriptions est fixée au 3 juillet.

Le comité de pilotage se réunira au mois de juillet pour valider les inscriptions.

Les associations s'engagent à ce que leurs bénévoles et salariés respectent le règlement intérieur du Grand Déj'.

Cas de refus d'inscription d'une association :

Le non-respect des principes généraux de laïcité et d'action citoyenne de l'association entraîne de facto, le refus d'inscription de toute association à caractère commercial ou ayant pour objectif le prosélytisme religieux, politique ou sectaire.

Les organisateurs se réservent la possibilité de refuser ou d'annuler l'inscription d'une association au Grand Déj' sans avoir l'obligation d'en donner les raisons.

Le jour du Grand Déj', ils se réservent également la possibilité de fermer un stand qui ne respecterait pas le règlement intérieur, les règles de vie collective, les règles de sécurité ou les règles sanitaires.

Ventes et démarchages :

En dehors des adhésions à l'association, la vente de produits y compris ceux réalisés par l'association et le démarchage sont interdits sur les stands.

Caution:

La caution sera encaissée : si vous ne vous installez pas le samedi 9 septembre 2023 ou si vous annulez votre participation au Grand Déj' après le 1 septembre 2023.

Technique :

Pour votre stand l'organisation met à disposition :

- 1 table
- 2 chaises
- Pas de grilles individuelles : Possibilité d'afficher des visuels sur des zones communes

NB : pas d'électricité (des points de recharges seront mis à votre disposition sous votre responsabilité) - pas de couverture wifi

Votre kit parfait :

- **Gel hydroalcoolique (si vous proposez des activités avec manipulation d'objets).**
- **Ciseaux**
- **Scotch**

Pour plus d'informations : legranddej@gmail.com